



Secrétariat :

Tél. 05 63 33 59 90

sepra-81@orange.fr

Lettre parue dans de « le Tarn libre du 28 décembre 2018 :

« SERVITUDE DE PROJET », AVEZ-VOUS DIT ?

Oui, c'est bien ça : « servitude de projet ». Il s'agit du terrain entre la gare SNCF et les ateliers municipaux de Couffouleux, classé comme tel dans le PLU de Couffouleux.

Et c'est à juste titre : cet espace, du fait qu'il est à côté de la gare, est reconnu par tous les urbanistes comme « stratégique » .

Pourquoi ?

Déjà, il permettrait l'extension du parking de la gare .

Mais aussi, cette zone est centrale vis-à-vis de la conurbation de Rabastens-Couffouleux : justement la fusion des deux communes de Rabastens et Couffouleux est une question pendante .

Et, avec la création de la passerelle, le secteur sera en relation douce, sûre, et rapide, avec le centre de Rabastens qui devrait être réservé aux piétons.

Il y a plus : le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) impose aux communes de soigner « les entrées de ville » : il n'y a pas que celles par la route mais aussi celle par le rail.

**Encore plus** : la zone est en relation directe avec le « site inscrit », architectural et paysager, protégé, et à proximité de ND du Bourg, ( cf. la loi récente LCAP ; demande d'avis à l'ABF, ignorée) et de la « Petite Suisse » « poumon vert », enchanteur ...

Eh bien , il n' a été trouvé rien de mieux que d'abandonner cette servitude, pour permettre d'y construire un lotissement banal !

Ceci a été décidé après une modification *ad hoc* du PLU de Couffouleux, où la « concertation » demandée par la SEPR avant l' enquête publique lui a été expressément refusée : « c'est facultatif » (en fait selon les interlocuteurs).

Or, rien que pour la gare , à propos de la réduction des horaires d'ouverture , les maires se plaignent, justement , de façon antinomique, du « manque criant de concertation ».Et que dire aussi du refus d'une rencontre pour revoir la question avant que la communauté d'agglomération entérine le projet ?

« Concertation », « Intérêt général »: qu'est ce que cela veut dire ?  
*Quid* du bien commun ?

PS La SEPRA va reprendre, dans le cadre de la consultation nationale du premier trimestre 2019, cette question de la « concertation », et, plus généralement, celle de la « Démocratie participative », avec la généralisation des *referendums* citoyens ( cf. le débat actuel sur le RIC : Referendum d'Initiative Citoyenne).

Ceux-ci sont d'ores et déjà possibles, sous une forme atténuée, en application de l'article 11 de la Constitution (voir, notre avis de décembre 2016, et le communiqué de presse prémonitoire publié le 21 septembre dans le journal, et mis sur le site de la SEPRA<sup>81</sup> ).

A propos de cet article 11, compte-tenu de la prise de position récente du président de la République en faveur de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé , il devrait être facile d'obtenir les signatures requises de 20% de parlementaires, en plus des 10% des inscrit(e)s.

Et après : pareil pour un plan sérieux, impératif et socialement juste, contre le réchauffement climatique ? La pétition « l'affaire du siècle », destinée à condamner l'Etat pour sa carence d'action contre le réchauffement climatique, a recueilli plus de 1,2 millions de signatures en 48 h : c'est dire que l'on devrait obtenir les ~ 4,6 millions de signatures d'inscrit(e)s nécessaires pour l'application de l'article 11.

